



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2023.

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DUMAS Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien Broussard
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Quorum : 16

Secrétaire de séance : Marie Christine AUJOULAT

Table des matières

1 Ordre du jour

- 1- **Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2023**
- 2- Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique à Chambon le Château
- 3- Décision modificative dépenses investissement budget Eau et Assainissement
- 4- Décision modificative budget Commune
- 5- Demande d'acquisition ancien transformateur à Ancelpont
- 6- Demande de modification des limites territoriales de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance

2 Questions diverses :

1-1 Procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023 :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-1 **Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique à Chambon le Château : ANNULE ET REMPLACE DCM2 DU 21 09 2023, suite au devis réalisé par l'entreprise Engelvin TP réseaux à la demande du SDEE.**

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS à Chambon le Château, rue des pavillons (soit 40 mètres)	9 711,76 €	Participation du SDEE	8 711,76 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension < 100ml)	1 000,00 €
Total	9 711,76 €	Total	9 711,76 €

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-3 Décisions modificatives budget eau et assainissement et budget commune :

a) Budget eau et Assainissement- virement de crédits N°1 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2315 10009 (régularisation captages de Maschambaud)	37 879.90		Marché signé avec entreprise Engelvin Gérard + hydrogéologue+ SOGEXFO
R 13 13111 (Régularisation des captages)	37 879.90		Subventions AELB

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

Afin de rééquilibrer le budget sur les comptes de la commune , il convient de voter les virements de crédits ci-après.

b) Budget commune- virement de crédits N°3 :

INVESTISSEMENT- Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2135 247 (adressage)	7 804.00		
D I 23 2313 244 (panneaux photovoltaïques)		7 804.00	

FONCTIONNEMENT - Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611- eau et assainissement		1 700.00	
D F 011 615221- Bâtiments publics		5 000.00	
D F 011 615231- Voirie	5 000.00		Élagage bordure voirie, chemin de Malviala, déneigement Donaldes, miroirs routiers, etc
D F 011 6188 autres frais divers		1 500.00	
D F 011 6226 - Honoraires		4 000.00	
D F 011 6227 Frais d'actes et de contentieux		2 000.00	
D F 011 6281 - Cotisations diverses		3 000.00	
D F 011 63512- Taxes foncières		3 900.00	
D F 65 6558- autres contributions	6 450.00		Frais de transport scolaires à la Région 2021+2022
D F 65 657348- autres communes	7 750.00		Frais de scolarité école de Grandrieu 2021+2022
D F 66 6618- interest des autres dettes	1 900.00		augmentation des taux de la ligne de trésorerie
TOTAL	21 100.00	21 100.00	

 adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-4 Demande d'acquisition ancien transformateur à Ancelpont :

Le maire informe le conseil du souhait de M. Jeremy Fastenackels, résidant à Ancelpont, 200 route de Grandrieu, d'acheter l'ancien transformateur situé sur la parcelle B 833 à Ancelpont.

Ce garage, d'une surface d'environ 40m², propriété de la commune est actuellement utilisé par les employés municipaux pour du stockage, depuis le transfert des locaux techniques au garage de la communauté de communes à Chambon le Château, il peut être libéré et mis à la vente ou à la location

**Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
le Conseil décide de faire les propositions suivantes à M. Jérémy Fastenackels :**

- un prix de vente à 2 000.00€ avec frais de notaire pris en charge par l'acquéreur
- un tarif de location à l'année pour un montant de loyer annuel de 500€.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-5 Demande de modification des limites territoriales de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance

M. Le maire fait part aux membres du conseil municipal :

- de la demande d'une portion des inscrits sur la liste électorale du bureau N°2, à savoir 39.76%, de leur souhait de détachement de la commune de déléguée de Saint Symphorien de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance.
- il rappelle qu'il a été informé par les services de l'Etat de la réception d'une pétition pour le détachement de la commune historique de Saint Symphorien reçue en Préfecture de la Lozère les 31/01/2022, 29/05/2023 et la demande de vérification du nombre de pétitionnaires le 05/10/2023.
- Il informe avoir reçu en mairie de Bel-Air-Val-d'Ance à Chambon le Château le 21 novembre 2023 un courrier de réponse de M. le Préfet qui considère la pétition comme recevable et complète et que dans ce cadre, conformément aux articles L. 2112-2 et suivants, il peut donner suite à la procédure de détachement.

Messieurs Patrick Fraisse, Philippe André et Mme Mireille Gardes Saint Paul informent les membres du conseil que ce sont eux qui ont déposé la pétition en Préfecture à la demande des signataires.
Le conseil prend acte de cette information.

Mme Mireille Gardes Saint Paul explique les étapes de la procédure et réaffirme que cette pétition a été initiée par des habitants de l'ancienne commune de Saint Symphorien.

M. Christophe Pignol demande à connaître les motivations des habitants à organiser et signer cette pétition.

M. Philippe Lassseyte, en possession d'un exemplaire de la pétition initiale déposée en préfecture en janvier 2022, lit le texte intégral aux membres du conseil municipal.

M. Jean Pierre Braud prend la parole et exprime son ressenti lors de la fusion des 2 communes en 2019 et fait part des échanges qu'il avait pu avoir avec certains habitants, que ce soit du territoire de Saint Symphorien ou de Chambon le Château.

Mme Anne Marie Dumas fait part de sa déception et s'interroge sur les motivations et l'attachement de certains élus à la commune et reproche à Mireille Gardes Saint Paul son indemnité mensuelle: « 700.00€ pour ça ! »

Mme Mireille Gardes Saint Paul demande à ce que la procédure suive son cours dans le calme et le respect de chacun.

M. Philippe André interpelle Mme Anne-Marie Dumas sur sa remarque concernant sa récente arrivée sur le territoire de la commune.

Considérant tous ces éléments, et compte tenu des investissements en cours et programmés sur le territoire de la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la demande de modification des limites territoriales de ladite commune exprimée dans la pétition.

**Après débat, le conseil municipal, par, 1 voix pour, 4 abstentions, 11 voix contre et 1 vote nul
Exprime largement sa volonté de ne pas modifier les limites territoriales de la commune de Bel-Air-Val-d'Ance.**

Fin de séance à 22h15.

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance

M. Christine Aujoulat

